



**GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE  
APICOLE DU TARN  
Chez Dominique Miras  
438 chemin de Roumégoux  
81340 St Julien de Gaulène**

## **Lisle sur Tarn le 14 Janvier 2025**

Le GDSAT vous invite à participer à son Assemblée Générale annuelle qui se tiendra **Dimanche 8 Février 2026 à la salle des fêtes de Réalmont**

A partir de 8H : ouverture de la salle et distribution des cires gaufrées.

Le Conseil d'administration a décidé de continuer à distribuer une feuille de cire par ruche jusqu'à 50 ruches puis ½ feuille avec un maximum de 500 feuilles par exploitation.

Nous vous rappelons que pour bénéficier de cette distribution, il est impératif d'être à jour de l'adhésion 2025 au GDSAT, de présenter le récépissé de sa dernière déclaration de ruches qui est à faire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025 et d'avoir son siège social dans le Tarn. Il n'y aura pas de distribution pour ceux qui ne pourront pas fournir cette déclaration.

Pour des raisons d'organisation, la cire gaufrée ne sera distribuée qu'en une seule fois, le jour de l'AG à partir de 8h00. Aucun rattrapage ne sera possible.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent faire retirer leur cire par un collègue à condition qu'il présente la feuille de déclaration de ruches de cette personne.

**RAPPEL :** La déclaration annuelle est obligatoire pour tous les possesseurs de ruches ( ce document sert de contrôle pour l'obtention des subventions du Conseil Général ). On peut la faire sur internet sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>. on vous délivrera un numéro d'apiculteur ( NAPI ) Si vous n'avez pas déclaré vos ruches, on vous a attribué un NAPI provisoire commençant par 99. Vous devez régulariser au plus vite.

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès internet peuvent toujours réaliser une déclaration de ruches avec le formulaire Cerfa 13995\*04 et l'envoyer par courrier à la DGAL-déclaration de ruches, 251 rue Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Sans le récépissé renvoyé par l'administration, mentionnant le numéro d'apiculteur, vous n'êtes pas en règle avec la loi. Cette feuille vous sera demandée en cas de sinistre et pour la distribution des cires .

Essayez de prévoir vos traitements pour l'année en prenant en compte les essaims que vous ferez ou récupérerez. Toute deuxième commande occasionne du travail supplémentaire .

Les dates de péremptions sont de deux ans, donc pas de perte si vous calculez bien.

Pensez aussi aux traitements d'hiver. Un seul traitement en été ne suffit pas, il faut refaire un traitement hivernal hors couvain avec de l'Apibioxal ou de l'Oxybee.

Faites attention aux erreurs de calcul quand vous faites le total adhésion et commandes. Il y a encore beaucoup trop d'erreurs !

**Attention : Vu le manque d'efficacité du thymovar, il a été décidé de le supprimer.**

**D'autre part, pour le Formicpro, nous ne sommes pas certains de pouvoir le commander, le laboratoire Andermatt France n'existe plus et nous n'avons pas de distributeur en France à l'heure qu'il est. Je vous demande de faire un chèque séparé au cas où on ne pourrait pas le commander, ça évitera que nous soyons obligés de vous rembourser, le chèque sera détruit. Merci d'avance.**

L'assemblée générale commencera vers **9H30**, et se terminera par un verre de l'amitié. **Attention au changement de lieu.**

Des cahiers d'élevage (obligatoire pour tous les apiculteurs) seront à votre disposition pour la somme de 1,50 € le cahier.

**Apportez vos lanières usagées, un bac pour déchets médicaux sera mis à votre disposition. Vous ne devez en aucun cas les jeter dans votre poubelle.**

**Ne pas apporter les bidons, vous les jetterez dans votre poubelle jaune une fois vidés.**

**Vous trouverez aussi des bacs de déchets chez Remuaux et chez Aude Api.**

### **Information importante :**

Nous demandons aux professionnels d'acheter les bacs jaunes pour déchets médicaux. Ils sont fournis par l'ALMA et sont à commander chez tous les vétérinaires ruraux

Si vous souhaitez devenir Technicien Sanitaire Apicole n'hésitez pas à vous inscrire. Le GDSAT a particulièrement besoin de nouveaux TSA dans le secteur de Mazamet. Et une formation aura lieu à Réalmont, du 9 au 13 Mars et du 9 au 10 Mars.

Si vous voulez devenir administrateur, les candidatures doivent parvenir avant le 1 février 2026 à Dominique Miras par courrier à l'adresse suivante:  
chemin de Roumégoux 81340 St Julien Gaulène  
ou par mail : gdsat81310@gmail.com

Le président Dominique Miras

# **DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU G.D.S.A.T**

## **Dimanche 08 Février 2026 à Lagrave**

### **ORDRE DU JOUR :**

Pendant la distribution des cires, intervention des Dr Bérénice Herzberg vétérinaire du PSE et de sa suppléante le DR Caroline Parry remplaçantes du DR Marc sur l'utilisation du Formic Pro ( lutte contre le varroa.), sur le Tropilaeps et sur le frelon asiatique.

### **Bilan d'activité**

### **Rapport moral**

### **Bilan financier :**

- rapport du trésorier
- point subvention du Conseil Départemental

### **Actualités apicoles :**

- Le renouvellement du PSE
- Les cotisations, les commandes : nouvelles dispositions
- Point sur les médicaments et les cires.
- Le plan Varroa

### **Renouvellement du tiers sortant :**

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| - Bédouet Eric       | - Mangenot Cyril     |
| - Candille Patrick   | - Tournier Dominique |
| - Delandhuy JeanYves |                      |

Tous se représentent

### **Divers**

Nous avons aidé à la formation de 4 TSA en 2024. Nous avons remboursé les frais d'inscription et d'hébergement pour les deux semaines de formation. Nous remboursons les frais pour les visites sanitaires à hauteur de 50 € chacune.

Nous n'avons formé aucun TSA en 2025, et pour 2026, nous sommes à la recherche de nouveaux TSA à former.

Certains TSA que nous avons aidé à former ( remboursement des repas et des hébergements, frais d'inscriptions ) n'ont pas effectué les visites sanitaires demandées. Depuis 2023, nous avons donc fait signer une charte d'engagement sur l'Honneur aux nouveaux TSA. Ils s'engagent à faire au moins 8 visites par an pendant deux ans. En cas contraire ils se verront obligés de rembourser les frais engagés par le GDSAT.

Il a été décidé au CA de Décembre 2025 de rembourser les frais kilométriques lors des formations obligatoires dans le cadre du PSE

### **Questions diverses**

### **ATTENTION :**

L'adhésion au GDSAT inclut l'adhésion au PSE ( Plan Sanitaire d'Elevage )

**Rappel : Il n'y aura plus la possibilité de prendre son adhésion 2026 au GDSAT le jour de l'AG, elle se fera uniquement par courrier ( par chèque uniquement )  
Un seul chèque pour l'adhésion et la commande.**

**Aucun paiement en espèces ne sera autorisé**

**Après le 15 Mai, aucune commande ne sera prise en compte.**

### **Nouvelles dispositions au sujet des médicaments :**

Il a été décidé lors du dernier CA avec l'avis des vétérinaires de changer certains traitements pour éviter d'avoir une accoutumance aux molécules.

L'Apivar ( ne plus utiliser le Bayvarol ) 2 lanières par ruche : 1 paquet de 10 lanières pour traiter 5 ruches ou de 60 lanières pour traiter 30 ruches.

Utilisables en bio :

l'apibioxal 31 g sans sucre pour traiter 10 ruches

l'apibioxal 156 g sans sucre pour traiter 50 ruches

l'apibioxal 312 g sans sucre pour traiter 100 ruches

Le Varromed ( flacon de 555ml pour traiter 15 ruches )

L'Oxybee ( 2 sachets de poudre de 125g + 1 flacon d'acide oxalique de 750 g pour traiter 30 ruches )

Le Calistrip 2 lanières par ruche : 1 paquet de 10 lanières pour traiter 5 ruches

Le Formicpro ( 20 ou 60 rubans pour traiter 10 ou 30 ruches )

**Information importante :** les factures sont envoyées directement depuis le site de la FNOSAD **[gds81@fnosad.fr](mailto:gds81@fnosad.fr)** Vous pouvez ouvrir ces mails sans avoir peur.  
Si vous ne recevez pas les factures, soit vous avez changé d'adresse mail, soit ces mails sont partis dans vos indésirables. Je vous conseille de regarder toutes les semaines vos indésirables. Si ces mails y sont, vous pouvez les signaler comme non spam ou non indésirables. Cela évitera que je sois obligé de vous les renvoyer.

## Adhésion au GDSAT et Commandes 2026 avant le 1<sup>er</sup> mai 2026

**Vous devez être À JOUR DE VOTRE ADHÉSION au 1er mai 2026 pour commander.** Aucune commande complémentaire ne sera prise en compte après le 31 août. Seuls les nouveaux apiculteurs peuvent adhérer et commander entre le 1er mai et le 31 août.

Date : ...../...../ 2026

N° d'Apiculteur : .....

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Code postal du rucher à visiter par le technicien sanitaire : .....

Syndicat  Abeille Tarnaise  SAT  Non syndiqué  autre .....

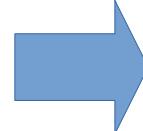
Nombre de colonies prévues en 2026 :	ADHÉSION	TOTAL TTC
0 à 5 ruches	15 €	.....€
6 à 30 ruches	12,50 € + ( 0,50 € x .....ruches)	.....€
31 à 150 ruches	27,50 € + ( 0,25 € x .....ruches)	.....€
Plus de 150 ruches	65,00 € + ( 0,10 € x .....ruches)	.....€

### COMMANDES ET ABONNEMENT 2026

COMMANDE DE PRINTEMPS ( paiement avant 28/02, livraison vers le 15/03 )		Bio	TTC	
- VARROMED		Oui	24,45 € x .....	.....€
<b>COMMANDE D'ÉTÉ ( paiement avant le 1er Mai, livraison à partir de Juillet )</b>				
<u>Utilisable en présence de couvain</u>				
- APIVAR	2 lanières par ruche ( amitraz )	Bte de 10 lanières pour 5 ruches	Non	21,20 € x .....
- APIVAR	2 lanières par ruche ( amitraz )	Bte de 60 lanières pour 30 ruches	Non	119,90 € x .....
<u>Utilisable uniquement en absence de couvain</u>				
- APIBIOXAL 31g	sans sucre	poudre pour 10 ruches	Oui	19,20 € x .....
- APIBIOXAL 156g	sans sucre	poudre pour 50 ruches	Oui	73,00 € x .....
- APIBIOXAL 312g	sans sucre	poudre pour 100 ruches	Oui	116,55 € x .....
- OXYBEE	solution 1 litre	pour 30 ruches environ	Oui	31,70 € x .....
- CALISTRIP	2 inserts par ruche	Bte de 10 inserts pour 5 ruches	Oui	33,60 € x .....
<b>Abonnement revue LA SANTÉ DE L'ABEILLE : 6 numéros à partir de juin</b>				22,00 € x .....

TOTAL À PAYER TTC: .....€

TOURNEZ LA PAGE S'IL VOUS PLAÎT



**Attention, étant donné que nous ne sommes pas certains d'avoir du Formicpro, je vous demande de faire un chèque séparé pour le Formicpro en plus de celui pour les autres médicaments et l'adhésion.  
Merci de votre compréhension.**

<u>Utilisable en présence de couvain</u>	Bio	TTC	
- FORMICPRO 2 rubans par ruche (ac. formique) Pour 2 ruches △précautions température ext et ventilation°	Oui	<b>29,75 € x.....</b>	.....€
- FORMICPRO 2 rubans par ruche (ac. formique) Pour 10 ruches △précautions température ext et ventilation°	Oui	<b>98,90 € x ....</b>	.....€
- FORMICPRO 2 rubans par ruche (ac. formique) Pour 30 ruches △précautions température ext et ventilation°	Oui	<b>260,20 x.....</b>	.....€

**TOTAL À PAYER TTC :.....€**

**Date limite de retrait 15 octobre 2026 :**

les paquets payés non retirés seront distribués lors de l'assemblée générale de février 2027 dernier délai.

**LIEU DE LIVRAISON**

APICULTURE REMUAUX 81160 St Juéry  
Tel : 05 63 45 01 29

AUDE-API 2500 Bd du Thoré 81200 Aussillon  
Tel : 06 71 32 09 67

**Règlement par chèque UNIQUEMENT à établir à l'ordre du GDSAT et à transmettre à :**  
Patrick PELISSIER Trésorier GDSAT 501 route du Cap de l'Homme 81310 LISLE SUR TARN  
Tél : 06 28 60 19 83      adresse mail : gdsat81310@gmail.com

N° CHEQUE

BANQUE

**Contact Vétérinaire :** Dr Bérénice Herszberg [contact@laruche.vet](mailto:contact@laruche.vet) tel 06 50 50 50 72  
**Suppléante :** Dr Caroline Parry [drparry.apiveto@gmail.com](mailto:drparry.apiveto@gmail.com) tel 06 87 82 68 46

## Choix des médicaments vétérinaires 2026

Pour le traitement d'été (en conventionnel), nous revenons à l'APIVAR après avoir proposé une alternance de molécules en 2024.

Le GDSAT ne propose plus le THYMOVAR cette année en raison du manque d'efficacité de son principe actif, le thymol.

En effet, les tests d'efficacité réalisés par la FNOSAD montrent « qu'en 2020, avec Apiguard (principe actif : Thymol) , le seuil de 90 % d'efficacité n'a été atteint dans aucune des 20 ruches du dispositif. À noter qu'en 2019, le seuil de 90 % d'efficacité était obtenu pour 26 % des colonies. » Depuis, les médicaments à base de thymol ne sont plus testés. La molécule n'est plus efficace.

Pour ceux qui souhaitent utiliser des produits autorisés en bio, vous pouvez utiliser :

- ✓ VARROMED : à condition de faire des comptages varroas après chaque application et, si les chutes de varroas sur langes sont supérieurs aux seuils préconisés (10 varroas / 6 jours au printemps, 90 à 150 varroas / 6 jours à l'automne) : il faut **renouveler les applications du médicament, jusqu'à 5 applications par ruche**. Cela demande d'être rigoureux et de faire des comptages après chaque application.
- ✓ FORMIC PRO : il s'agit d'un médicament à base d'acide formique très efficace mais pour lequel vous risquez des désertions de ruches si vous ne respectez pas des PRÉCAUTIONS IMPORTANTES

**Température extérieure** : il doit faire moins de 27°C en journée pendant 6 jours (et plus de 10 °C). Cela exige d'avoir une fenêtre météo favorable (pas trop chaud) sur une semaine.

**Ventilation de la colonie** : Il faut fermer les planchers grillagés mais permettre une bonne ventilation de la ruche c'est à dire : trou d'envol d'au moins 12,5 mm sur toute la largeur de la ruche (= retirer les portes) et installer une chambre de ventilation (= une hausse vide au dessus du corps de ruche ou un nourrisseur retourné)

**Colonne populeuse** : à n'utiliser que sur des colonies fortes et populeuses qui vont être capables de ventiler correctement la ruche

A titre personnel, j'ajoute une précaution : j'installe la première bande le premier jour de traitement puis la deuxième bande 48h après.

Cette année, un nouveau médicament vous est proposé :

- ✓ CALISTRIP BIOX : Il s'agit d'acide oxalique avec de la glycérine sous la forme de lanières en plastique. Le RCP du médicament et les tests d'efficacité de l'ADA montrent que ce médicament doit être réservé à une utilisation en l'ABSENCE DE COUVAIN. En effet, l'acide oxalique n'est pas efficace en présence de couvain. Les lanières en plastique doivent être retirées au bout de 6 semaines. Une utilisation prolongée de ce type de traitement « longue action » risque de permettre le développement de résistance des varroas au principe actif.
- ✓ OXYBEE et APIBIOXAL (nouvelle formulation SANS SUCRE) sont utilisables en l'absence de couvain, avec une très bonne efficacité et une action « flash » (moins de risque de développement de résistances qu'avec un traitement « longue action »).